



Société

Changeons notre regard sur

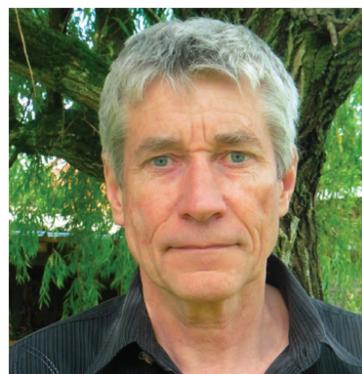
“ **La loi handicap du 11 février 2005 a 15 ans cette année. Si cette loi a apporté de nouveaux droits aux personnes handicapées, comme le « droit à compensation » des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie, on est encore loin d'une « société inclusive », qui accepte la différence, accompagne et accueille avec bienveillance.** ”

Alors que loi de 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » va avoir 15 ans cette année, le président Emmanuel Macron a fait du handicap une des priorités de son quinquennat, avec l'objectif affirmé de « construire une société inclusive, réellement solidaire et fraternelle ». Avec l'inclusion voulue par le gouvernement, contrairement à l'intégration, ce n'est pas à la personne avec un handicap de s'adapter à la société mais l'inverse. C'est à la société de se transformer pour accueillir, accompagner et lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi, de services sociaux, de culture, de loisir..., selon un principe d'égalité de droit.

Le réseau Astra

Le réseau Astra [agriculture sociale et thérapeutique en région Auvergne-Rhône-Alpes] agit pour la promotion de l'accueil de personnes en difficultés sociales ou en situation de handicap en milieu agricole et para-agricole en région Rhône-Alpes. L'association rassemble et

tente de mettre en relation les demandes des prescripteurs comme les Maisons départementales du handicap (MDPH), la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les établissements ou services médico-sociaux ainsi que les demandes des familles ou personnes handicapées, avec les offres d'emploi, d'accueil, d'hébergement, d'activité dans des structures agricoles ou para-agricoles : exploitations agricoles, Esat (établissement et service d'aide par le travail) ayant une activité agricole... « Si les demandes sont nombreuses et variées, les offres existantes dans le milieu agricole sont encore trop restreintes. Pourtant, l'agriculture présente de nombreuses opportunités et possibilités d'accueil de personnes en difficulté sociale ou en situation de handicap », explique Jean-Paul Barithel, le président du Réseau Astra. L'association répertorie les offres existantes ou possibles, accompagne et soutient des agriculteurs ayant un projet d'accueil de personnes en difficulté et travaille au développement et à la reconnaissance d'une agriculture sociale et thérapeutique. « Pour des agriculteurs ayant déjà une activité d'hébergement, touristique, pédagogique ou



Jean-Paul Barithel, le président du Réseau Astra.

de découverte à la ferme, l'outil est déjà là et l'accueil de personnes en difficulté peut être un plus, une nouvelle activité de diversification et une expérience intéressante et enrichissante », affirme Jean-Paul Barithel, ancien éducateur spécialisé qui a été responsable de la ferme de Belle Chambre, une exploitation laitière avec transformation et vente directe au sein d'un foyer de vie pour autistes, situé dans le parc de Chartreuse.

L'agriculture sociale et thérapeutique

Si l'intérêt pour l'agriculture sociale et thérapeutique est encore récent, les expériences existantes montrent déjà les bienfaits pour les personnes accueillies, les personnes accueillantes et les territoires. « De par la diversité des productions et des tâches à accomplir au sein d'une exploitation agricole, il est assez facile, en portant un autre regard sur le handicap et à condition que l'agriculteur ait une fibre sociale, de permettre à des ouvriers ayant acquis une expérience et des compétences au sein d'un Esat par exemple de reve-

nir à l'emploi en milieu ordinaire, assure Jean-Paul Barithel. Pour des personnes autistes par exemple, le contact avec des animaux est bénéfique et apaisant. Grâce à l'ambiance familiale qui règne encore souvent dans les exploitations agricoles, l'accueil de jeunes en manque de repères peut être structurant et permettre à la personne de reprendre confiance et se reconstruire », confirme Jean-Paul Barithel. De la visite d'une exploitation de quelques heures à des séjours de plusieurs jours, de l'accueil en apprentissage à l'embauche d'une personne en situation de handicap, différentes formes d'accueil sont possibles faisant de l'agriculture une voie d'insertion professionnelle, sociale et thérapeutique efficace. Le réseau Astra contribue à améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap en développant un ensemble de services pour informer les agriculteurs des besoins d'accueil et des différentes modalités possibles, soutenir les agriculteurs qui montent un projet ou ont envie de le faire, favoriser la mise en relation entre les structures associatives et les fermes d'accueil ou encore informer les établissements sociaux de l'intérêt de l'agriculture sociale et thérapeutique. La prochaine Conférence nationale du handicap (CNH) aura lieu le 11 février 2020 à l'Elysée en présence d'Emmanuel Macron, pour marquer les 15 ans de la loi handicap du 11 février 2005. Espérons que la présence du chef de l'État ne sera pas que symbolique et apportera des avancées pour faciliter et simplifier la vie des personnes handicapées. ■

C. Dézert

✓ Pour en savoir plus, contacter le réseau Astra : Anne Benoit-Janin chargée de mission Tel. 06 61 90 45 94 ou par mail : contact@reseau-astra.org. Site internet : www.reseau-astra.org

APPRENTISSAGE / En cinq ans, le nombre de contrats d'apprentissage en agriculture pour les personnes en situation de handicap a doublé en Rhône-Alpes. Véritables tremplins vers l'emploi, ils offrent de réelles opportunités, principalement dans les secteurs de l'élevage et des travaux paysagers.

L'agriculture ouvre grand ses portes au handicap

Les chambres d'agriculture de Rhône-Alpes et l'Agefiph¹ engageaient en 2014 un partenariat visant à favoriser les contrats d'apprentissage dans les entreprises agricoles pour les personnes en situation de handicap. Une action qui a porté ses fruits, puisqu'en cinq ans, le nombre de contrats signés a doublé, passant de 28 à 58. Le secteur d'activité le plus prisé reste le paysage (50%), mais également l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, etc. « Pour les apprentis reconnus RQTH², le plus souvent des jeunes, ces contrats sont de véritables tremplins vers l'emploi. Pour les agriculteurs employeurs, la relation avec ces salariés, très volontaires, assidus et motivés, est aussi très enrichissante. Ils participent pleinement à l'épanouissement professionnel et personnel de leurs salariés, dans une relation gagnant-gagnant », souligne-t-on à l'Agefiph qui propose notamment une participation aux frais de transport, d'hébergement ou à l'achat de matériel professionnel pour l'apprenti. L'employeur peut bénéficier quant à lui d'aides à l'embauche et d'aides à l'intégration dans l'entreprise pendant les six premiers mois. Lors d'une

conférence de presse organisée au lycée agricole Les Sardières de Bourg-en-Bresse, Damien Merméty, producteur de lait à comté à Nurieux-Volognat dans l'Ain et son apprenti, Yannick Cécillon, témoignaient de cette expérience enrichissante partagée.

L'autonomie pas à pas...

Dysphasique, Yannick présente un trouble du langage, des difficultés syntaxiques et à exprimer ce qu'il ressent. Depuis tout jeune il est attiré par l'élevage, allant souvent visiter un voisin agriculteur et assister à la traite. En 4^e, il effectue un stage chez un éleveur de bovins viande et l'année suivante chez un éleveur de veaux de lait, un maraîcher et chez Damien Merméty. Apprenti en CAP³ métiers de l'agriculture depuis septembre 2018 pour deux ans chez ce dernier, il vit pleinement sa formation : « Je suis content de ma formation par alternance. J'apprécie le travail sur l'exploitation. Au CFPPA je me suis fait des camarades et aussi parmi les internes comme moi. Pour m'aider au niveau scolaire, je suis dispensé des cours d'anglais. À la place, ma référente handicap m'apporte un soutien en mathé-

matique, français et expression orale ». Il explique comment il a réussi à s'adapter aux missions qui lui ont été confiées sur la ferme et ses projets pour l'avenir : « J'arrive maintenant à faire des travaux tout seul, comme aller chercher les animaux, clôturer les parcs, rentrer le bois, nettoyer la stabulation... J'essaie de bien écouter les consignes de mon employeur et je les note dans un carnet pour ne pas oublier les tâches. Je referai certainement une année de CAP pour compléter, avec des vaches ou des céréales ».

Des aménagements nécessaires

Expérience concluante également pour le maître d'apprentissage, ainsi qu'en témoigne Damien Merméty : « Nous avons effectué une semaine d'essai en mai 2018 qui fut positive, bien que la transmission d'informations soit difficile et que le niveau technique de Yannick était celui d'un débutant ». Après un nécessaire aménagement du planning de travail et la mise en place d'un accompagnement très fin du jeune pendant les huit premiers mois, Yannick prendra finalement ses marques. Bilan positif toutefois nuancé : « La difficulté principale



Damien Merméty, éleveur laitier dans l'Ain et son apprenti Yannick Cécillon.

a été de savoir quel niveau d'exigence mettre en place et de déplacer ensuite le curseur en fonction des progrès. J'ai perdu beaucoup de temps au début mais à présent le travail de Yannick soulage quelque peu l'astreinte quotidienne », ajoute l'éleveur. Quant à renouveler l'expérience ? : « Pourquoi pas, mais pas dans les conditions de formation actuelles. Le programme ne correspond pas à ce que l'on peut attendre d'un élève de CAP, à savoir connaître le vocabulaire technique

employé dans l'entreprise, observer le troupeau et exécuter des tâches simples et répétitives ». À noter que depuis janvier 2020, l'apprentissage n'est plus géré par les chambres consulaires mais par les Opco (opérateurs de compétences). ■

Patricia Flochon

1. Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.
2. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
3. Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

le handicap

Sur les 2,7 millions de personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) bénéficiaires d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie, seuls 938 000 ont un travail, soit un taux d'emploi de 35 %.



RENCONTRES / Le 14 mai, participez au DuoDay



Créer des duos entre une personne en situation de handicap et un volontaire salarié d'une entreprise, collectivité ou association. C'est le but de la journée du 14 mai 2020 qui lancera partout en France l'opération DuoDay. Chaque bénévole accueillera la personne handicapée sur son lieu de travail afin de lui faire découvrir son métier. « C'est cette rencontre qui permet de faire tomber les clichés, les préjugés. C'est donner envie d'échanger, ouvrir la porte de l'entreprise. C'est, en quelque sorte, un tremplin vers l'emploi », explique Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. « En 2018, 4 000 duos ont été formés, 8 000 personnes se sont rencontrées », ajoute-t-elle. En 2019, trois fois plus de duos ont pu échanger. L'initiative DuoDay, née en Irlande en 2008 a ensuite rayonné dans plusieurs pays européens dont la France qui a lancé l'opération en 2016. L'année dernière, les grandes écoles ont décidé de proposer cette journée à leurs étudiants en situation de handicap. Dans certaines entreprises, le DuoDay, a permis aux employeurs de découvrir et prendre conscience des talents des jeunes accueillis, souvent exclus par leur handicap. Pour certains d'entre eux, cette expérience les a menés tout droit à une proposition de CDI, quelques mois plus tard.

Une vraie rencontre humaine

Au-delà de l'insertion professionnelle, cette journée est aussi une manière de vivre une vraie rencontre humaine. Derrière les slogans officiels et la « politique de la diversité » portée par de nombreuses structures, chaque professionnel découvre un visage, un prénom, une histoire, des anecdotes... L'occasion aussi de faire apparaître la diversité des personnes handicapées, des âges, des niveaux d'études, des types de handicaps, des domaines de formation et des aspirations très variées. Cette expérience permet aussi de préciser ses projets d'avenir et d'envisager un métier auquel on n'aurait pas pensé, redonnant de nouveaux espoirs et motivations. ■

✓ **En pratique : Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur la plateforme en ligne Duoday.fr. Un numéro vert est également disponible au 0 800 386 329**

BILAN / Le DuoDay 2019

L'édition 2019 du DuoDay a été une vraie réussite. 12 900 duos se sont concrétisés soit 25 800 personnes participantes ; 6 800 employeurs se sont mobilisés et 2 400 structures accompagnantes se sont impliquées.

TÉMOIGNAGE / Suite à un accident de la route, Jean-Claude Darlet, président de la chambre d'agriculture de l'Isère, se retrouve en fauteuil roulant, à l'âge de 23 ans. Ce 29 novembre 1987 a marqué le reste de sa vie, sans rien enlever à ses ambitions et à sa soif d'avancer.

“ Je savais que j'avais plusieurs cordes à mon arc ”

« **S**i je n'avais pas eu cet accident, je ne suis pas sûr que ma vie professionnelle serait vraiment différente aujourd'hui ». Jean-Claude Darlet, président de la chambre d'agriculture de l'Isère, parle publiquement de son handicap. Conscient des enjeux liés à cette condition pour nombre d'agriculteurs, il a accepté de prendre la parole.

Le jour J

Paralysé des deux jambes, c'est avec plus de 30 ans de recul qu'il revient sur cet accident qui aurait pu lui coûter la vie. « J'allais à une soirée avec deux amis. La vitesse, le sol mouillé et gelé, j'ai perdu le contrôle de ma voiture et j'ai percuté un poteau. Le choc a été très violent ». Dix jours de coma profond et une opération chirurgicale plus tard, le diagnostic est lourd. La moelle épinière a été touchée au niveau des cervicales, les chances de remarcher sont infinitésimales. L'agriculteur installé sur l'exploitation familiale depuis à peine trois ans, se pose la question tant redoutée : « Est-ce que je reste agriculteur ou pas ? » La réponse vient avec le temps, pendant son séjour de 18 mois au centre de rééducation médicale universitaire Daniel Douady à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère). « Dans un premier temps, il a fallu réapprendre à manger, à me servir de mes membres supérieurs car au tout début, je ne sentais même pas mes bras », raconte-t-il. Puis, après de nombreuses séances de kinésithérapie, il décide de garder l'exploitation et ses engagements professionnels. « Avant l'accident, j'étais déjà responsable d'un groupement de développement agricole. J'étais aussi très branché informatique », explique Jean-Claude Darlet, aujourd'hui à la tête d'une exploitation de 40 ha de céréales en agriculture conventionnelle et de 22 ha de noyers AOP noix de Grenoble en AB.

Des engagements « tous azimuts »

« Pendant ma période de rééducation, j'ai entrepris un



Jean-Claude Darlet, l'année dernière lors de sa première participation à la course cycliste de l'Ardéchoise.

BTS en gestion informatique et développement. C'est là que s'est joué le devenir de beaucoup de choses. J'ai aussi réappris à conduire, fait aménager ma maison, desservie désormais par un ascenseur à tous les étages. En revanche, je n'ai pas cherché à aménager mon tracteur. Dès mon retour chez moi, grâce à ma formation, j'ai commencé à m'occuper de la comptabilité d'une quinzaine d'agriculteurs. En échange, ils m'ont beaucoup aidé. En 1992, ils ont planté mes noyers dans les anciens vignobles de mon père. Aujourd'hui, je travaille avec deux salariés permanents à temps partiel et avec quatre saisonniers pendant la récolte et le séchage des noix ». Après avoir été testeur de logiciels pour Isagri, il accompagne aujourd'hui une cinquantaine d'exploitations dans leur comptabilité. L'agriculteur a un emploi du temps de ministre et cumule de nombreuses fonctions. Membre du bureau de la chambre d'agriculture iséroise depuis 1995, il est son président depuis 2013, ainsi que secrétaire et président de la commission entreprise de la chambre régionale. Il préside également le comité Vivea Aura ainsi que la station d'expérimentation nucicole Rhône-Alpes

(Senura). Vice-président de la MFR de Chatte (Isère), il est aussi président du groupement d'employeurs du Sud-Grésivaudan, tout comme du programme leader européen sur l'innovation, Terres d'Échos. Sans oublier son implication en tant que 1^{er} adjoint au sein de sa commune, Saint-Bonnet-de-Chavagne (Isère), pour qui il vient d'annoncer sa candidature aux élections municipales... « La politique m'a toujours attiré. Même sans mon accident, je ne pense pas que j'aurais conduit le tracteur tous les jours. Je savais qu'au-delà du métier d'agriculteur, j'avais plusieurs cordes à mon arc », ajoute Jean-Claude Darlet. Le sport, en faisant et en fait toujours partie.

De l'ombre à la lumière

L' élu grenoblois n'hésite pas à se lancer de nouveaux défis. « L'année dernière, j'ai participé à la course cycliste l'Ardéchoise et cette année je serai sur le parcours de 50 km. Je vais équiper mon vélo d'une troisième roue et d'un boîtier électrique pour l'occasion », annonce-t-il avec grande fierté. Incité par ses amis et ses collègues, l' élu bénéficie aujourd'hui d'une grande notoriété, ce qui n'a pas toujours été le cas. « Les premières années en fauteuil n'ont pas été simples. Je me suis souvent senti isolé, comme si mon handicap faisait peur. Aujourd'hui, la roue a bien tourné. Quand j'arrive quelque part, je suis souvent la première personne qu'on vient saluer ». Cette popularité lui est utile pour sensibiliser les administrations où il se rend presque au quotidien. « La préfecture, des mairies et d'autres organisations me demandent des conseils pour améliorer leur plan d'accessibilité aux personnes handicapées. Je suis ravi de pouvoir les aider ». Jean-Claude Darlet ne ménage pas ses efforts pour tenir ses responsabilités. « Pour exister, il faut que j'en fasse 10 fois plus que quelqu'un de normal », résume celui qui a mis, malgré lui, sa vie personnelle entre parenthèses à la faveur d'engagements professionnels forts et ambitieux. ■

Alison Pelotier